## ANNEXE V

TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES ÉPREUVES

| CAP Cordonnier réparateur<br>Arrêté du 24 novembre 1989<br>Dernière session 2006            | CAP Cordonnerie multiservice<br>Défini par le présent arrêté<br>Première session 2007 |
|---|---|
|   | UP1 – Relations avec la clientèle   |
| EP1 – Analyse du travail et technologie<br>+<br>EP2 – Mise en œuvre de la réparation<br>(1) | UP2 – Travaux sur chaussures  |
|   | UP3 – Activités du multiservice   |
| Unités générales (2)  | Unités générales  |
| UG1 –   | UG1 –   |
| Français et histoire-géographie   | Français et histoire-géographie   |
| UG2 –   | UG2 –   |
| Mathématiques-sciences  | Mathématiques-sciences  |
| UG3 –   | UG3 –   |
| Éducation physique et sportive  | Éducation physique et sportive  |

## Pendant la durée de validité des notes :

- (1) Les notes obtenues aux épreuves pratiques EP1 + EP2, chacune affectée de son coefficient, donnent lieu au calcul d'une note qui peut être reportée sur UP2. Lorsque la note à EP2 a été obtenue avant 2005, elle est affectée du coefficient total incluant la vie sociale et professionnelle.
- (2) Les correspondances des notes d'enseignement général obtenues antérieurement à la session d'examen de 2005 sont régies par les dispositions de l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP.

NB: Toute note obtenue aux épreuves, à compter du 1er septembre 2002, peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).